

lui-même ignore ce qu'il en a coûté aux contribuables canadiens. Il ignore également à combien la note s'éleva en fin de compte.

Cette montée en flèche des dépenses est symptomatique, me semble-t-il, de la ligne de conduite du gouvernement libéral au cours des six dernières années. Le montant de la note qui devait être présentée aux contribuables canadiens pour l'Expo avait tout d'abord été établi à 20 millions de dollars; il atteint à présent le chiffre de 145 millions de dollars, c'est-à-dire sept fois plus. La situation est pire qu'elle n'a été dans le cas du Centre des Arts dont le coût estimatif était d'abord de 9 millions de dollars et qui a coûté en fin de compte entre 45 et 50 millions de dollars. Il coûtera en tout près de 50 millions. Alors que le Centre des Arts a coûté cinq fois plus que prévu à l'origine, le coût de l'Exposition lui s'est multiplié par sept par rapport aux prévisions du début, et on ne nous a pas expliqué pourquoi les frais ont monté si haut. Pourquoi un déficit aussi considérable dans chacun des cas? Je suis sûr, que les députés de l'opposition ne sont pas prêts à adopter ce projet de loi sans avoir obtenu une explication satisfaisante de ces hausses extraordinaires des frais.

Quiconque jette un coup d'œil sur le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1968, et lit les commentaires des pages 37 à 42 et 205 à 210 qui portent sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, seront horrifiés d'apprendre des choses qui n'auraient pas dû se passer et de voir qu'on n'a pas tenu compte des remarques antérieures de l'auditeur général sur la conduite des affaires de l'Exposition. J'aimerais relever un certain nombre de ces incidents, tels que les signale l'auditeur général.

Il est évident, et tout cela le démontre, que si le gouvernement veut économiser de l'argent il devrait augmenter le personnel de l'auditeur général au lieu de le réduire. S'il veut se prémunir contre sa propre extravagance, qu'il augmente le personnel de l'auditeur général.

L'un des sujets traités à la page 32 du rapport est l'incapacité où se trouvent les deux auditeurs—l'auditeur général et l'auditeur du Québec—d'exprimer une opinion sur l'exactitude des recettes de la corporation Canadienne pendant l'exposition mondiale de 1967. Au dernier paragraphe de cette page, le rapport dit:

Avant l'ouverture de l'exposition, les vérificateurs ont fait état à la compagnie de certains aspects du contrôle financier interne qui devaient être améliorés et de certaines décisions importantes qui devaient être prises...

Et, plus loin:

Toutefois... les auditeurs conjoints furent incapables d'exprimer une opinion quant à l'exactitude de \$101,438,000 de recettes...

Les auditeurs ont fait part de cette situation au ministre du Commerce—sauf erreur, il est maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures—et au ministre de l'Industrie et du commerce de la province de Québec. Donc, nous constatons que la Compagnie reçoit 101 millions de dollars et qu'il n'y a pas moyen de vérifier les chiffres. L'auditeur général ne connaît pas l'état exact des revenus et ne saurait dire combien d'argent peut avoir été perdu. On avait alors attiré l'attention du gouvernement à ce sujet, mais en vain. Autrement dit, voilà un autre exemple de l'insouciance et de l'ineptie du gouvernement.

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, puis-je faire une observation à l'honorable député. Sachant qu'il est juste, je crois qu'il ne me respecterait pas si je ne précisais pas qu'on a déjà soulevé et examiné ces points. Je vais me présenter devant le comité bientôt et j'éclaircirai toute cette affaire. Nous aurions tort, je crois, de créer l'impression que cette affaire a été étouffée, car il n'en est rien.

**L'hon. M. Harkness:** Je ne dis pas qu'elle est étouffée. Mais si elle ne l'est pas, c'est précisément parce que l'auditeur général l'a mise sur le tapis.

**L'hon. M. Pepin:** Non, non.

**L'hon. M. Harkness:** Le ministre dit non. Ma foi, je ne faisais que citer aux députés des extraits du rapport de l'auditeur général, rapport qui montre comment le gouvernement a dépensé, mal ou bien, les deniers des contribuables.

Puis-je maintenant parler de la disposition des principaux actifs de la Compagnie, point sur lequel le ministre s'est beaucoup attardé. L'auditeur général a parlé d'une entente entre le Canada, la province de Québec et la ville de Montréal au sujet de la disposition des principaux actifs. Voici ce qu'on lit à la page 33 du rapport:

... nous avons mentionné que les clauses de l'accord traitant de la répartition de l'actif et du passif au moment de la liquidation des affaires de la Compagnie, semblaient être rédigées en des termes si généreux qu'elles pourraient provoquer des difficultés quant à l'interprétation et l'application finales. Or rien n'a été fait en vue de préciser la portée de ces clauses.

A ce sujet, le ministre a tenté d'offrir une excuse qui semblait plausible en disant qu'il aurait été tellement difficile de mettre l'accord à exécution, qu'il a paru préférable de le